

Gaspé et de l'Ouest, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés pour ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 165) Acte concernant le cabotage canadien.

Bill (No 169) Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à demain à 11 a.m.

LOUIS PHILIPPE BRODEUR,

*Orateur.*